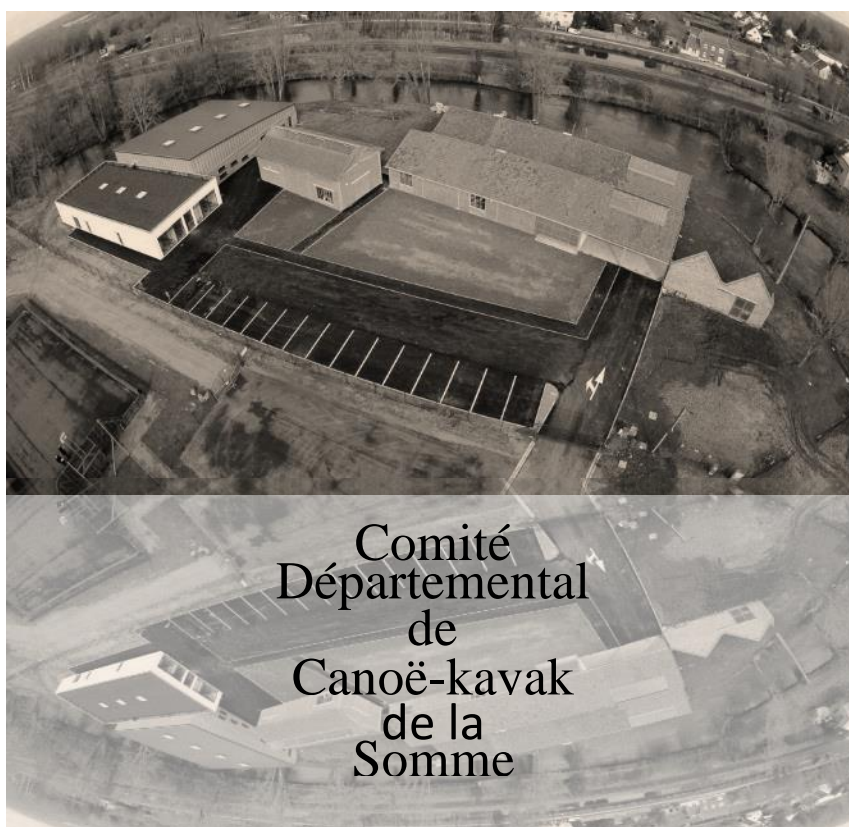




DIAGNOSTIC FINANCIER



Sommaire

Comité Départemental de Canoë kayak de la Somme.....	2
A/ Présentation de la structure	2
1/ Le Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme	2
2/ Son environnement	2
B/ Comptabilité des associations loi 1901	5
C/ Les sources de financement du CDCK 80	5
1/ Les subventions	5
2/ Les ressources propres	5
DIAGNOSTIQUE FINANCIER.....	7
A/ Bilan comptable 2018-2019	7
1/ Bilans fonctionnels	7
2/ Analyse des bilans fonctionnels	10
3/ Les ratios des bilans fonctionnels	10
4/ Analyse globale du bilan	11
B/ Le compte de résultat 2018-2019	11
1/ Solde intermédiaire de gestion	13
2/ Ratios du compte de résultat	14
3/ Analyse globale du compte de résultat	14
C/ Analyse globale	15
D/ Budget prévisionnel de la structure.....	16
E/ Perspectives	17
F/ Posture de directeur – axe de développement en tant que directeur	18

Comité Départemental de Canoë kayak de la Somme

A/ Présentation de la structure

1/ Le Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme

Le Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Somme (cdck80) est une association de loi 1901.

Elle représente la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) au niveau de son département.

Elle compte 661 licenciés pour 10 structures (*Annexe 1 : licences et annexe 2 : Carte des structures*).

Les structures, ou « clubs », sont indépendantes financièrement.

Le CDCK 80 développe et encadre le canoë-kayak et les disciplines associées sous la responsabilité d'un Brevet d'Etat à la base nautique de Picquigny pour du public varié : adhérents, non adhérents, enfants, adultes, centres de loisirs, écoles, individuels et comités d'entreprises. (*Annexe 3 : Brochure*)

Le CDCK 80 est sous les recommandations de la FFCK. Ses missions sont partagées avec celles du Comité Régional de Canoë Kayak des Hauts de France (CRCKHdF).

2/ Son environnement

Le champ d'action du CDCK 80 s'étend sur l'ensemble du département de la Somme au travers des dix structures qui le compose et qui se situent le long de cours d'eau ou sur le littoral. (*Annexe 2 : Carte des structures*)

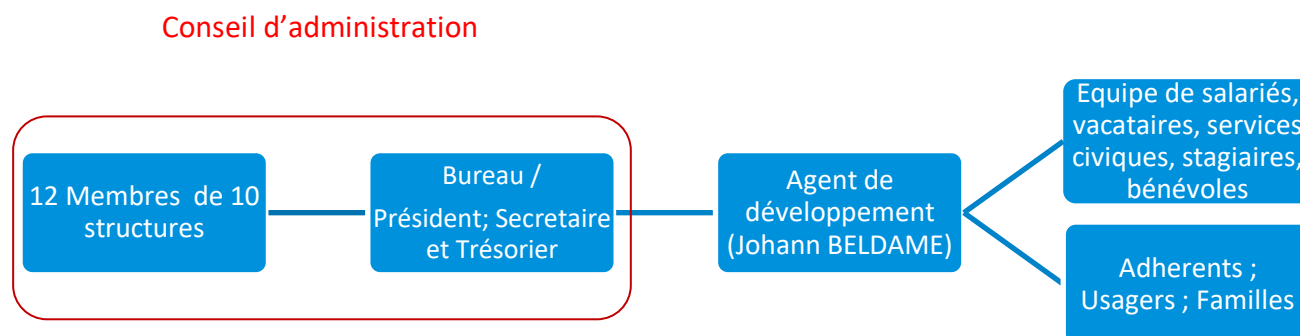
- A/ Organigramme du CDCK 80

A ce jour, le conseil d'administration se réunit six fois par an et organise une assemblée générale. (annexe 4 : le conseil d'administration)

Les décisions importantes sont validées en réunion. Il s'agit de définir les plannings d'activités, de répondre à des appels à projets, d'organiser des manifestations sportives et des formations fédérales, de gérer l'utilisation des ressources du CDCK 80 et de définir les règles de fonctionnement de ces actions.

Tous les quatre ans, une assemblée générale électorale se déroule avec vote du projet de développement pour la nouvelle Olympiade.

Organigramme du CDCK80 :



- B/ Rôles et missions du Comité Départemental

Le CDCK 80 est reconnu comme un organisme déconcentré de la Fédération. À ce titre, il est habilité à représenter la FFCK sur son territoire. Il a pour rôle, dans son département de compétence de : (Annexe 5 : Rôles et missions)

- Promouvoir, enseigner, organiser et gérer la pratique du Canoë, du Kayak et des disciplines associées sur le territoire,
- Assurer les meilleures relations entre la FFCK, le Comité Régional de Canoë Kayak (CRCK) et les membres affiliés, agréés et conventionnés de son département ainsi qu'avec les partenaires institutionnels du niveau départemental.

En juillet 2002, et en collaboration avec la Communauté de Communes Ouest Amiens (CCOA), le CDCK 80 a impulsé et porté la création d'une base de loisirs en vue de développer la pratique du canoë et du kayak sur un territoire semi-rural disposant d'une faible offre sportive. Suite à la création de cette base de loisirs, nous sommes passés de 3 288 embarquements par an en 2006, à 7 602 embarquements en 2019 avec l'emploi de cinq saisonniers (un équivalent temps plein).

Les activités

Un ensemble de projet sont dédiés aux actions fédérales du comité en lien avec les clubs du département.

Il arrive que certaines actions se chevauchent dans le calendrier, comme l'ouverture de la base nautique lors des vacances scolaires et les stages du comité. C'est donc l'agent de développement qui coordonne cela, emploie un saisonnier ou organise le planning de la base nautique en prenant en compte l'ensemble des contraintes, notamment matérielles.

- D/ Missions de l'Agent de développement

En tant qu'agent de développement j'organise les actions suivantes sur la base nautique :

- Des animations encadrements d'activités rafting, canoë, kayak et Stand Up Paddle,
- Des encadrements ou mise à dispositions de matériel pour des randonnées en canoë ou kayak,
- Des séances scolaires, centres de loisirs, comités d'entreprises, individuels ou groupes constitués,
- Des initiations à l'environnement et à la protection de l'environnement.

- C/ Fonctionnement interne

Après décision en réunion de conseil d'administration et validation des plannings, des budgets et des organisations à prendre, l'agent de développement informe les clubs par le biais de compte rendu de réunion, e-mail, affiches, site internet et réseaux sociaux. Les clubs sont invités à participer aux dites « manifestations » avec une inscription préalable.

Le matériel, les moyens humains et les véhicules sont prioritairement mis à disposition pour la base nautique. Si cela est possible, et au regard des priorités, je me charge de faire respecter la politique du CDCK 80 dans le département.

Je suis à la fois le conseiller technique fédéral et le responsable de la base nautique de Picquigny. Le choix de développer la base de Picquigny a été fait pour pérenniser le poste financièrement et être une base support aux clubs.

Le projet fédéral du CDCK 80 est inscrit sur une Olympiade et mes missions peuvent évoluer tous les 4 ans. Mes missions se déclinent dans 3 domaines.

Missions fédérales

Organisation des événements et compétitions sportives sur le territoire dans les trois milieux de pratique que sont l'eau calme, l'eau vive et la mer.

J'organise des manifestations grand public ou vers un public spécifique, notamment vers les personnes en situation de handicap.

Je mets en place pour les adhérents : de stages sportifs ou loisirs, de regroupements, de formations du pagayeur (du niveau débutant à confirmé), de stages de formation aux diplômes fédéraux (niveaux Pagaies de couleurs), de modules de formations de cadres (Aspirant Moniteur Fédéral Pagaie Couleur, CQP...).

Je participe à la création et à la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESIS).

Je rédige les projets de développement, les demandes de subventions ainsi que les bilans.

Je participe aux projets portés par le Comité Régional de Canoë kayak des Hauts de France et son équipe technique régionale, dont les axes principaux sont la formation des cadres et les animations pour les publics jeunes.

Je rédige des dossiers de subventions tel que les contrats d'objectifs avec le Conseil Départemental ou encore les appels à projets émanant de différents partenaires (État, Fédération, Agence Régionale et Départementale du Tourisme).

Missions Base nautique de Picquigny

J'organise le travail journalier : élaboration des plannings, gestion du personnel, contrôle de la régie des recettes, identification de la demande des usagers, recherche et propositions d'amélioration de l'accueil du public, suivi des fréquentations mensuelles.

J'organise des actions de promotion en lien avec les responsables du tourisme : développement des outils de communication, concertation avec les partenaires et participation aux réunions de réseaux professionnels.

Je dois faire appel à des vacataires pour m'aider à encadrer les activités proposées sur la base nautique. Nous sommes en général 2 personnes si le groupe dépasse 10 embarquements en rafting ou 16 embarquements en canoë. En juillet, l'effectif d'encadrant est de cinq personnes et trois en août.

Missions transversales

Je coordonne la gestion du matériel, sa réparation et son inventaire.

Je suis responsable de la communication via la création et le suivi des modifications des sites internet, les réseaux sociaux et les brochures.

Je fais le suivi des entrées et sorties financières selon les projets.

J'encadre des sorties pour les adhérents et le public non licencié dans les différentes disciplines (annexe 6 : les différentes disciplines).

Je représente le CDCK 80 et sa base nautique notamment lors de réunions de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Somme (SAGE). Je participe à l'entretien des sites de pratique pour garantir la sécurité des pagayeurs sur les rivières du département.

• E/ Partenaires

Le partenaire financier principal est le conseil départemental de la Somme avec lequel nous avons un contrat d'objectifs nous permettant de réaliser des actions moyennant une subvention. Le conseil départemental finance également plusieurs appels à projets auxquels nous répondons tous les ans. Le comité départemental attribue également une aide aux bases nautiques calculée sur le nombre d'emplois temps plein, type de diplôme et jours d'ouverture. (11 400€)

L'Agence Nationale du Sport (ANS), par le biais du Projet Sportifs Fédéral (PSF) apporte une subvention de 8 456€.

B/ Comptabilité des associations loi 1901

Tenir une comptabilité ne s'avère pas obligatoire pour tous les types d'associations selon **la loi du 1er juillet 1901**, qu'il s'agisse d'une association culturelle, d'une association sportive, d'une association familiale ou encore d'une autre forme d'association ou de fondation. Cependant, selon **le règlement n°99-01**, certaines doivent établir des documents plus **détaillés** que d'autres en fonction notamment de leurs statuts d'association, de leur activité (commerciale ou imposable) ou encore du bénéfice d'un agrément. Ces impératifs servent notamment à **orienter la gestion de l'association ou de la fondation**, à **assurer une certaine transparence** et à **organiser les moyens de preuve des opérations effectuées**.

En conclusion : nécessités et obligations comptables si l'on perçoit des deniers publics, si nous avons un salarié et pour rendre compte aux adhérents.

Il est recommandé de tenir une comptabilité pour trois raisons:

- **Démocratique**

Présenter des comptes compréhensibles et vérifiables aux adhérents qui ont légalement accès à la comptabilité de leur association, et ont droit à toutes les explications qu'ils demandent.

- **Économique**

Seule une comptabilité tenue régulièrement peut permettre aux dirigeants d'une association de « suivre » et de contrôler la gestion de l'association. C'est l'outil indispensable pour assurer la pérennité de l'association et mener une politique de développement. Des états financiers sont indispensables pour demander une subvention.

- **Juridique**

Pouvoir présenter des comptes clairs et précis à toute demande des autorités ou services autorisés.

C/ Les sources de financement du CDCK 80

Le comité a un budget de 99 234€ en 2019 qui se décompose en deux ressources principales : Les subventions et les ressources propres.

1/ Les subventions

Les subventions s'élèvent à de 19 856€, soit 20% du budget. Ce sont des subventions qui proviennent de partenaires institutionnels, pour des appels à projets essentiellement :

- Le Projet Sportif Fédéral, porté par la FFCK avec des moyens attribués par l'ANS à hauteur de 8 450€,
- Le Contrat d'objectifs réalisé avec le conseil départemental de la Somme à hauteur de 7 500€,
- L'aide aux bases nautiques avec le conseil départemental de la Somme à hauteur de 3 000€.

2/ Les ressources propres

Ressources propres de 79 378€, soit 80% du budget.

Dont 78 999€ de produits d'activités (99.52% de ressources propres) et 379€ de cotisations (0.47%).

Le CDCK 80 dispose de matériel de navigation destiné au grand public et aux adhérents.

Il possède un véhicule pour son agent de développement ainsi qu'un véhicule 9 places pour les besoins de randonnée ou pour les clubs du département.

Il emploie une personne à temps plein et des vacataires selon les besoins.

Compte de résultats du cdck80 :

Dossier : CDCK 80 (copie)

Compte de résultat synthétique

Le 02/03/2020

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CANOË KAYAK SOMME

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	156		Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	76 722	78 086
Achats d'approvisionnement	(35)		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	39 174	34 461	Subventions d'exploitation	19 856	15 550
Impôts, taxes et versements assimilés	658		Autres produits	379	410
Rémunération du personnel	34 691	32 805	Produits financiers	607	303
Charges sociales	12 310	11 987			
Dotations aux amortissements	15 676	13 589			
Dotations aux provisions					
Autres charges	2 080	518			
Charges financières					
TOTAL (I)	104 710	93 360	TOTAL (I)	97 564	94 349
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 078	12 288	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1 670	11 303
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	105 789	105 647	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	99 234	105 652
BENEFICE OU PERTE	(6 554)	5			
TOTAL GENERAL	99 234	105 652	TOTAL GENERAL	99 234	105 652

DIAGNOSTIQUE FINANCIER

A/ Bilan comptable 2018-2019

Le bilan montre le patrimoine de l'association à un instant donné : ce qu'elle possède et ce qu'elle doit. Le bilan fonctionnel classe les données financières du bilan comptable par fonction (investissement, financement, éléments d'exploitation ou hors exploitation) pour mettre en exergue la structure financière de l'entreprise et l'équilibre financier de son modèle économique.



1/ Bilans fonctionnels

Le bilan fonctionnel est un tableau qui reprend les mêmes données que le bilan comptable, mais il s'agit de les ordonner par fonction / utilisation, puis par degré de liquidité (investissement, éléments d'exploitation, éléments hors exploitation, financement...).

Dans un bilan fonctionnel, les termes « Actif » et « Passif » sont remplacés par les termes :

- Emplois
- Ressources

ACTIF			PASSIF		
Intitulé du compte	Exercice 2019	Exercice 2018	Intitulé du compte	Exercice 2019	Exercice 2018
Emplois stables			Ressources stables		
Immobilisations	28 670	24 149	Capitaux propres	68 289	68 289
Actif circulant			Report à nouveau	30 067	30 062
Créances	2 623	6 411	Résultat	(-6 554)	5
			Dettes circulantes		
Disponibilités	63 990	70 922	Dettes	3 482	3 125
TOTAL	95 283	101 482		95 284	101 481

Bilan synthétique du cdck80 :

BILAN AU 31/12/2019									
ACTIF	2019			2018	Ecart (2019/2018)	PASSIF	2019	2018	Ecart (2019/2018)
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette						
ACTIF IMMOBILISE						FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
						Fonds propres :			
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- Fonds Associatif sans droit de reprise	68 289,00	68 289,00	0,00
- Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	28 670,00	0,00	28 670,00	24 149,00	4 521,00	<i>dont sub d'invest à des biens renouvelables par l'asso.</i>	0,00	0,00	0,00
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- Réserves	0,00	0,00	0,00
						- Report à nouveau	30 066,00	30 062,00	4,00
						- Résultat de l'exercice	-6 554,00	5,00	-6 559,00
						<i>Autres fonds associatifs :</i>	0,00	0,00	0,00
						<i>dont sub d'invest à des biens non renouvelables par l'asso.</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	28 670,00	0,00	28 670,00	24 149,00	4 521,00	TOTAL I	91 801,00	98 356,00	-6 555,00
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00
- Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- Avances et acomptes versés sur commande	0,00					TOTAL II	0,00	0,00	0,00
- Créances clients	160,00	0,00	160,00	1 540,00	-1 380,00	FONDS DEDIES			
- Autres créances	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	- sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<i>dont subventions à recevoir</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	- sur autres ressources	0,00	0,00	0,00
- Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- Disponibilités (autres que caisse)	63 850,00		63 850,00	69 480,00	-5 630,00	DETTES			
- Caisse	140,00		140,00	1 442,00	-1 302,00	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	65 650,00	0,00	65 650,00	73 962,00	-8 312,00	- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0,00	0,00	0,00
						- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00	0,00
						- Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00
						- Autres	3 482,00	2 621,00	861,00
						TOTAL III	3 482,00	2 621,00	861,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF						COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
- Charges constatées d'avances	963,00		963,00	3 370,00	-2 407,00	- Produits constatés d'avance	0,00	504,00	-504,00
TOTAL III	963,00	0,00	963,00	3 370,00	-2 407,00	TOTAL IV	0,00	504,00	-504,00
TOTAL ACTIF	95 283,00	0,00	95 283,00	101 481,00	-6 198,00	TOTAL PASSIF	95 283,00	101 481,00	-6 198,00

- Emplois stables

Les emplois stables représentent l'actif, ceux sont donc les composants du patrimoine.

Il s'agit de toutes les immobilisations corporelles (bâtiment, mobilier, matériel), incorporelles (essentiellement les logiciels), ou financières (titres). Comptes de la classe 2 (durée de vie de plus d'un an).

Nous avons une évolution de + 4 521€ qui correspond au cumul d'achat de nouveau matériel moins les amortissements. Tous les ans nous avons un minimum d'achat de matériel nécessaire afin de remplacer le matériel sortant type gilets de sauvetages, pagaies et casques.

- Ressources stables

Les ressources stables sont les moyens utilisés pour la constitution du patrimoine, donc « ce que l'association doit », donc des ressources internes ou externes mobilisées pour financer ces biens. On y retrouve tous les apports durables faits à l'association (les résultats de l'exercice, les apports, les subventions d'investissement...). Comptes de la classe 1.

Je constate une baisse des ressources qui correspond à un résultat négatif (perte) de – 6 554€.

En effet, en 2019, les soldes des subventions attendues n'ont été réglés qu'en 2020 et le produit des activités à baissé. Ceci explique cela.

- Actif circulant

Il s'agit :

- *Des stocks de marchandises non vendues ou de matières premières non consommées (comptes de la classe 3)*
- *Des créances clients (comptes de la classe 4 débiteurs)*
- *Des disponibilités, c'est-à-dire, l'argent disponible : dans la caisse, sur le compte bancaire ou sous forme de placement (comptes de la classe 5 débiteurs).*

Je constate à nouveau une baisse de -8 313€ qui correspond à une disponibilité réduite de caisse due au manque à gagner des activités et 1 381€ en attente de paiement par les clients.

- Dettes circulantes

Il s'agit de tout ce que doit l'association : factures de fournisseurs reçues mais non réglées, cotisations sociales à régler, découverts bancaires (comptes de la classe 5 créditeurs)

Cette dette de 861€ ne représente que 0.85% du budget



2/ Analyse des bilans fonctionnels

- Fonds de roulement

Le fonds de roulement net global (FRNG) mesure les ressources dont l'association dispose à moyen et long terme pour financer son exploitation courante. Concrètement, le FRNG **représente la somme dont dispose l'association pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'être rémunérée par ses clients.**



Le fond de roulement net global = Ressources stables – emplois stables
En 2018 : 98 356€ - 24 149€ = 74 207€
En 2019 : 91 801€ – 28 670€ = 63 131€

L'association dégage un **excédent** elle peut continuer à travailler sereinement. Attention tout de même à cette légère baisse en 2019 de **11 076€**, restons vigilants sur cette évolution.

- Besoin de fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) permet de mesurer le volume de trésorerie dont l'association a besoin pour financer son cycle d'exploitation.

Le besoin en fonds de roulement = (créances + stocks) – dettes circulantes
En 2018 : 6 411€ - 3 125€ = 3 286€
En 2019 : 2 623 € - 3482€ = (- 859€)

En 2018 cela est positif, ce qui signifie que nous attendons de l'argent de la part des partenaires ou usagers. En effet, une subvention n'a pas encore été versée.

En **2019** celui-ci est **négatif**, cela nous permet de fonctionner avec des financements de nos fournisseurs. Nous pouvons réaliser nos activités et régler les dettes plus tard. Cependant, il faut rester vigilant quant au remboursement de cette dette à échéance. Et pour cela, il faut avoir une trésorerie disponible.

En conclusion, en 2018 ce sont nos usagers qui nous devaient de l'argent mais cette situation s'est régularisée en 2019.

- Trésorerie

La **trésorerie d'une association** désigne la somme d'argent qu'elle possède sur son ou ses comptes en banque. Cette dernière constitue une ressource à court terme.

La trésorerie doit être planifiée afin de visualiser les flux financiers (flux de capitaux, flux d'exploitation) à venir sur les 12 prochains mois. Il prend la forme d'un tableau en deux parties qui renseigne d'un côté les encaissements, de l'autre les décaissements de l'association.

Trésorerie = FRNG – BFR
En 2018 : 74 207€ - 3 286€ = 70 921€
En 2019 : 63 131€ - (- 859€) = 63 990€

La trésorerie est **positive**, cela permet d'être serein et de pouvoir générer des dépenses. Cela dit, le montant disponible a baissé. Il faudra prévoir une augmentation des activités pour compenser cette baisse.

3/ Les ratios des bilans fonctionnels

- Indépendance financière

Le **ratio d'autonomie financière** est un indicateur utilisé pour déterminer le niveau de dépendance de l'association vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus une entreprise est indépendante des banques.

S'il est supérieur à 50%, la structure conserve une capacité d'endettement suffisante.

Indépendance financière = Capitaux propre / Ressources stables X 100

En 2018 : 98 356€ / 101 481€ X 100 = 96.92%

En 2019 : 91 801€ / 95 284€ X 100 = 96.34%

Dans notre cas, le ratio dépasse les **90%**. Ce chiffre démontre que l'association a peu de dettes financières et le recours à des emprunts rassurerait les organismes prêteurs. L'association a une capacité d'endettement.

- Autonomie financière

Ce ratio indique le niveau de capitalisation de l'association. En toute logique, plus ce dernier est élevé et plus l'association est autonome financièrement.

Autonomie Financière = Capitaux propres / Total du passif X 100

En 2018 : 98 356€ / 101 481€ X 100 = 96.92%

En 2019 : 91 801€ / 95283 X 100 = 96.34%

L'association dispose d'un ratio d'autonomie financière **96%** (il doit être supérieur à 20% voir 30%), ce qui montre un très bon niveau de capitalisation.

- Liquidité générale

Ce ratio mesure la capacité de l'association à honorer ses dettes financières à court terme. Il doit être égal ou supérieur à 1, afin que l'association soit solvable.

Liquidité générale = Actif circulant / Dette d'exploitation

En 2019 : 65 650€ / 3 482€ = 18.85

En 2018 : 73 962€ / 2621€ = 28.21

Les dettes peuvent être payées à échéance et l'association dispose encore d'une marge assez confortable. L'association à **10 points d'écart** entre 2018 et 2019.

- Liquidité immédiate

Ce ratio mesure la capacité de l'association à honorer ses dettes avec ses fonds disponibles. S'il est supérieur à 0,8, les dettes peuvent être payées de suite.

Liquidité immédiate = Disponibilité / Dettes circulantes

En 2018 : 70 922€ / 2621€ = 27.05

En 2019 : 63 990€ / 3 482€ = 18.38

Pour la structure celui-ci est de **18.38** en 2019 contre 27.05 en 2018 .L'association à la capacité financière à rembourser ses dettes immédiatement.

4/ Analyse globale du bilan

Dans l'ensemble le bilan de l'association se porte bien. Nous constatons une baisse de la trésorerie qui n'a pas de conséquence directe. Celle-ci est du à la perte d'activité et une augmentation de charges salariale.

B/ Le compte de résultat 2018-2019

Le compte de résultat est un document obligatoire. On y retrouve les charges (tous les comptes comptables de la classe 6, cela correspond au coût annuel de l'exploitation de l'association) et les produits (tous les comptes comptables de la classe 7, cela correspond aux produits qui viennent contrebalancer les charges pour son fonctionnement annuel) pour une période donnée.

Le compte de résultat reflète les charges et les produits d'une année de fonctionnement. Ce document comptable permet à l'association de mesurer le résultat, positif ou négatif de l'association.

COMPTE DE RESULTAT 2019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	Ecart (2019/2018)
Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)	76 722,00	78 086,00	-1 364,00
Production stockée et immobilisée (71 et 72)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation (74)	19 856,00	15 550,00	4 306,00
Autres produits de gestion courante (75)	986,00	713,00	273,00
Dont :			
- Cotisation	379,00	410,00	-31,00
- Produits divers de gestion courante (dons...)	607,00	303,00	304,00
Reprises sur amortissements et provisions (781)	0,00	0,00	0,00
Transfert de charges (791)	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	97 564,00	94 349,00	3 215,00
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	Ecart (2019/2018)
Achats matières premières et marchandises (60)	121,00	0,00	121,00
Services extérieurs (62)	39 174,00	34 461,00	4 713,00
Dont :			
- Sous-traitance(62)	39 174,00	34 461,00	4 713,00
- Entretien, réparations et maintenance (62)	0,00	0,00	0,00
Autres services extérieurs		0,00	0,00
Impôts et taxes (63)	658,00	0,00	658,00
Charges de personnel (64)	47 001,00	44 792,00	2 209,00
- Rémunération du personnel(641)	34 691,00	32 805,00	1 886,00
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance (645)	12 310,00	11 987,00	323,00
Autres charges courantes (65)	2 080,00	518,00	1 562,00
Dotations aux amortissements et provisions (68)	15 676,00	13 589,00	2087,00
TOTAL I	104 710,00	93 360,00	11 350,00
Résultat d'exploitation	-7 146,00	989,00	-8 135,00
Produits financiers (76)	607,00	303,00	304,00
Charges financières (66)	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	607,00	303,00	304,00
Résultat courant	-6 539,00	1 292,00	-7 831,00
Produits exceptionnels II (77)	1 670,00	11 303,00	-9 633,00
Charges exceptionnelles II (67)	1 078,00	12 288,00	-11 210,00
Dont :			
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	592,00	-985,00	1 577,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	0,00	0,00	0,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice : déficit (-)	-5 947,00	307,00	-6 254,00
TOTAL des charges	105 788,00	105 648,00	34 601,00
TOTAL des produits	99 234,00	105 652,00	-6 418,00
RESULTAT net global	-5 947,00	307,00	-6 254,00
Capacité d'autofinancement	9 729,00	13 896,00	-4 167,00

1/ Solde intermédiaire de gestion

- Analyse des résultats (écarts)

A la lecture du compte de résultats, nous pouvons constater que la production propre ne permet pas de couvrir les charges (-7 146€). Cela pose une question sur la viabilité sur le long terme.

Le résultat financier quant à lui est positif (607€), nous avons de l'argent disponible.

Nous pouvons constater dans les écarts que malgré les produits qui sont en hausse (3 215€), les charges ont augmenté (45 811€) le résultat est négatif (-8 135€).

Le résultat net global est négatif (-6 254€), mais grâce aux amortissements (15 676€) la capacité d'autofinancement est positive (9 729€).

- Analyse des produits (écarts)

Les produits d'exploitation sont en hausse (3 215€). Nous pouvons constater que cela est dû aux subventions qui ont augmenté (4 306€) malgré une baisse des prestations (-1 364€). Le CDCK 80 a répondu à d'avantages d'appels à projet, mais nous avons eu une perte de clientèle sur nos activités de service.

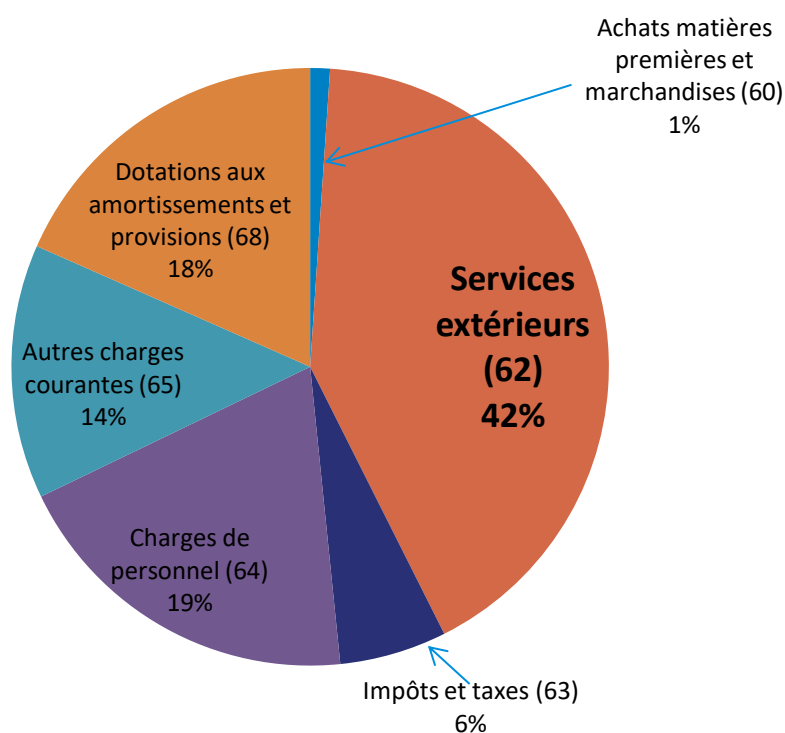
- Analyse des charges

Ce que nous pouvons constater c'est que les charges ont augmenté de 11 360€.

Globalement, par rapport aux comptes de résultats, le poids des charges de services extérieurs a augmenté de 42%. C'est la plus grosse partie de l'augmentation avec les salaires et charges de 19% et les charges courantes de 14%. Cela s'explique par l'augmentation des effectifs d'accueil durant l'été 2019 avec l'embauche de personnes en vacance, dont un contrat à durée déterminée de 6 mois ce qui explique le coût de la prévoyance (autres charges courantes) mais aussi des prestataires de service.

Les dotations en amortissement augmentent de 18%.

Les impôts et taxes (6%) et les achats (1%) ne sont pas significatifs.



2/ Ratios du compte de résultat

- Frais de personnel

Il s'agit du rapport entre les charges de personnel (salaires bruts + charges) et le total des charges. On obtient ainsi le ratio de charges de personnel.

En 2019 il correspond à : $47\,659\text{€} / 104\,710\text{€} \times 100 = 45.51\%$

En 2018 il était de 47.97%, soit un écart de 2.46%

Le ratio est correct, il n'évolue pas énormément, peut être simplement une augmentation du point salarial.



- Précarité de l'emploi

Le ratio indique la part de l'aide de l'Etat dans les emplois par rapport au total des emplois.

Dans notre structure nous ne bénéficions pas de cet aide à l'emploi.

- Autofinancement

Le ratio d'autofinancement brut permet de vérifier le poids de la participation des usagers par rapport aux subventions.

En 2019 : $76\,722\text{€} / 19\,856\text{€} = 3.86$

En 2018 : $78\,086\text{€} / 15\,550\text{€} = 5.02$ soit une différence de -1.22 entre les deux années.

Le ratio d'autofinancement brut étant faible, cela démontre que le CDCK 80 bénéficie plus d'autofinancement que de subventions. Nous pouvons être autonomes.

Le ratio d'autofinancement net permet pas de vérifier le poids de la participation des usagers, des autres produits et des produits financiers par rapport au total des produits.

Pour 2019 le ratio net d'autofinancement est de $76\,722\text{€} + 986\text{€} + 607\text{€} + 1\,670\text{€} / 97\,564\text{€} = 0.82$

Alors qu'en 2018 il est de : $78\,086\text{€} + 713\text{€} + 303\text{€} + 11\,303\text{€} / 94\,349\text{€} = 0.96$

L'écart est de **-0.14** ce qui n'est pas significatif. Mais certifie ce que représente le ratio d'autofinancement brut. C'est-à-dire que nous pouvons être autonomes.

- Autonomie en mois

Le ratio d'autonomie en mois (RAM) mesure la capacité d'autonomie financière en mois de la structure. Cette capacité repose sur les ressources disponibles à long terme.

En 2019 nous sommes à $63\,990\text{€} / 7\,419\text{€} = 8.62$

En 2018 nous sommes à $70\,922\text{€} / 6\,647\text{€} = 10.66$

L'association a une autonomie de **8 mois et 18 jours** en 2019 contre 10 mois et 19 jours en 2018. Cette autonomie a baissée mais reste très acceptable.

3/ Analyse globale du compte de résultat

Le compte de résultat est saint. Nous constatons que l'association est autonome financièrement et peu subvenir aux besoins des frais de personnel. L'autonomie de plus de 8 mois est rassurante en cas de coup dur.

C/ Analyse globale

L'association est sur le secteur de l'activité touristique saisonnière. Cela justifie les différences entre 2018 et 2019 sur les charges de salaires. Nous manquons de cadres diplômés, et ceux-ci en profitent pour ajouter une plus value salariale. Si nous souhaitons accueillir plus de public nous aurons besoin de ces cadres, ce qui augmentera nos charges salariales. Mais dépendra de la saison car nous sommes dépendants de la météo ou d'autres paramètres que nous ne maîtrisons pas ! Cela implique que d'une année sur l'autre nous pouvons accueillir plus ou moins de clients, et cela induit des variations sur les résultats des produits d'exploitation. Les cadres techniques peuvent être présents alors que les animations seraient annulées en cas de mauvais temps.



Toutefois, les comptes de l'associations se portent bien et Les investissements en bateaux et matériels se sont élevés en 2019 à 20 197 € contre 19 916 € en 2018.

Sans subvention il ne pourrait y avoir d'investissement en matériel.

La situation financière reste satisfaisante malgré une baisse du fonds de roulement qui passe de 74 207 € à 63 056 €.



D/ Budget prévisionnel de la structure

CHARGES	2018	2019	Prévisionnel 2020
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats d'approvisionnement	3340,97	3 489 €	3 500 €
Matériel équipement	2796	2 379 €	2 500 €
Fournitures, entretien, petit équipement	466,75	633 €	650 €
Autres Trophées, médailles...	12,9	122 €	100 €
Fournitures administratives	65,32	355 €	250 €
Services extérieurs	31289,15	35 807 €	51 340 €
Locations bassins, installations	4379	3 471 €	3 500 €
Frais Formation		80 €	17 740 €
Entretien réparation voiture	1368,01	1 039 €	800 €
Assurances	1099,77	1 121 €	1 200 €
Multirisques	1003,61	977 €	1 000 €
sous-traitance generale	5386,5	12 943 €	12 000 €
Personnel détaché ou prêté à l'assoc.	613,71	1 652 €	1 000 €
Communication	514,8	973 €	500 €
Dons	169,5		
Transport / Sanef	164,45	461 €	500 €
Carburant	2084,07	2 740 €	2 800 €
Restauration	2351,83	2 674 €	2 800 €
Frais postaux et de télécom	663,01	1 003 €	1 050 €
Frais bancaires	200,45	259 €	250 €
Participations diverses	11200,44	6 189 €	6 000 €
Cotisations	90	225 €	200 €
Impôts et taxes	0	658 €	700 €
Part employeurs formation prof.		658 €	700 €
Rémunération du personnel	44791,47	47 001 €	53 458 €
Salaires bruts	32804,58	34 091 €	39 962 €
Charges Sociales	11115,41	12 234 €	12 819 €
Autres charges de gestion courante	785,08	600 €	600 €
Medecine du travail	86,4	76 €	77 €
Charges div.de gestion courante	518	2 080 €	80 €
Sub versées par l'asso	418	2 010 €	
Cotisations liées vies statutaire	100	70 €	80 €
Intérêts financiers			
Charges exceptionnelles	12118,02	1 078 €	0 €
Charges exceptionnelles	3990,63	1 078 €	
charges exercices antérieurs	146,21		
Autres charges exceptionnelles	7981,18		
Dotations aux amortissements	13589,42	15 676 €	9 537 €
Dotations aux amort. & provis	1780,86	1 034 €	172 €
Dotations aux amort. & mat	3921,55	5 966 €	3 707 €
Dotations aux amort. bateaux	7887,01	8 676 €	5 658 €
Dot. aux dépréciations de stocks			
TOTAL DES CHARGES :	105647,03	105 789 €	118 615 €
EXCEDENT	4,72		
TOTAL GENERAL:	105651,75	99 234 €	

PRODUITS	2018	2019	Prévisionnel 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Produits des activités	78085,77	76 722 €	81 100 €
Prestations de services	3307,5	2 224 €	3 500 €
Prestations Canoé - Rafting	63584,03	66 975 €	69 000 €
Produits des activités annexes	8222	5 315 €	6 000 €
Locations diverses		1 630 €	1 800 €
autres produits des activités annexes	2972,24	579 €	800 €
Subventions d'exploitation	15550	19 856 €	19 900 €
CNDS	5500	8 456 €	8 500 €
CD 80 sport	7550	7 500 €	7 500 €
CD 80 aide base nautique	2500	3 900 €	3 900 €
Autres produits	515,16	379 €	16 168 €
Cotisations	105	379 €	400 €
Divers	410,16		
AIDE FORMATION			15 768 €
Produits financiers	197,77	277 €	277 €
Produits exceptionnelles	11303,05	2 000 €	470 €
Produits sur exercices antérieurs	8795,34	330 €	270 €
Produits exceptionnels	625	1 670 €	200 €
Produits cessions elements d'actifs	1882,71		
Transfert de charges	0		700 €
Transfert de charges - ASP			700 €
Participation frais d'organisation			
TOTAL DES PRODUITS :	105651,75	99 234 €	118 615 €
DEFICIT		-6 555	
TOTAL GENERAL		105 789 €	118 615 €

Plan de trésorerie de l'embauche d'une nouvelle personne en contrat d'apprentissage :

POUR LES 18 ANS-20ANS	654€ NET POUR L'APPRENTI		POUR LA PREMIERE ANNEE										
PLAN DE TRESORERIE	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
Salaire net	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	654,00 €	7 848,00 €
cout de formation (repas)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	420,00 €
Aide Etat	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	8 000,00 €
vente	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175,00 €	250,00 €	612,00 €	5 400,00 €	3 600,00 €	10 037,00 €
TOTAL SALAIRE MENSUEL A PAYER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coût moyen de formation	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,40 €	22,33 €	268,03 €
TOTAL SALAIRE+FORMATION	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	689,00 €	8 268,00 €
TOTAL SALAIRE - VENTES	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	22,33 €	152,67 €	227,67 €	589,67 €	5 377,60 €	3 577,67 €	9 768,97 €

POUR LES 18-20 ANS	776€ NET POUR L' APPRENTI		POUR LA DEUXIEME ANNEE										
PLAN DE TRESORERIE	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
Salaire net	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	776,00	9312,00
cout de formation (repas)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	420,00 €
Aide Etat	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	2 000,04 €
vente	195,00 €	175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	195,00 €	280,00 €	721,00 €	5 800,00 €	3 750,00 €	11 266,00 €
TOTAL SALAIRE MENSUEL A PAYER	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	609,33 €	7 311,96 €
Coût moyen de formation	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	7 731,96 €
TOTAL SALAIRE+FORMATION	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	811,00 €	9 732,00 €
TOTAL SALAIRE - VENTES	449,33 €	469,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	644,33 €	494,33 €	449,33 €	364,33 €	76,67 €	5 155,67 €	3 105,67 €	3 534,04 €

POUR LES 21-25 ANS	806€ NET POUR L'APPRENTI		POUR LA PREMIERE ANNEE										
PLAN DE TRESORERIE	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
Salaire net	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	806 €	9 672 €
cout de formation (repas)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	420 €
Aide Etat	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	666,67 €	8 000 €
vente	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175,00 €	250,00 €	612,00 €	5 400,00 €	3 600,00 €	10 037,00 €
TOTAL SALAIRE MENSUEL A PAYER	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	139,33 €	1 115 €
Coût moyen de formation	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €	1 395 €
TOTAL SALAIRE+FORMATION	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	841,00 €	10 092,00 €
TOTAL SALAIRE - VENTES	174,33 €	174,33 €	174,33 €	174,33 €	174,33 €	174,33 €	174,33 €	0,67 €	75,67 €	437,67 €	5 225,67 €	3 425,67 €	7 945,04 €

POUR LES 21-25ans	928€ NET POUR L'APPRENTI		POUR LA DEUXIEME ANNEE										
PLAN DE TRESORERIE	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
Salaire net	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	928,00 €	11 136,00 €
cout de formation (repas)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
Aide Etat	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	166,67 €	2 000,04 €
vente	195,00 €	175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	195,00 €	280,00 €	721,00 €	5 800,00 €	3 750,00 €	11 266,00 €
TOTAL SALAIRE MENSUEL A PAYER	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	761,33 €	9 135,96 €
Coût moyen de formation	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	796 €	9 555,96 €
TOTAL SALAIRE+FORMATION	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	1 557,66 €	18 691,92 €
TOTAL SALAIRE - VENTES	1 195,99 €	1 215,99 €	1 390,99 €	1 390,99 €	1 390,99 €	1 390,99 €	1 240,99 €	1 195,99 €	1 110,99 €	669,99 €	4 409,01 €	2 359,01 €	5 425,88 €

F/ Posture de directeur – axe de développement en tant que directeur

Je suis rentré en formation DESJEPS afin de prendre du recul par rapport à mes pratiques et postures professionnelles. De plus, cette formation m'apporte des éléments théoriques, des moyens techniques et méthodologiques nécessaires aux fonctions et aux missions de direction qui m'incombent.

Cette démarche me permet également d'apprendre à agir de manière consciente et organisée, et de mobiliser les connaissances nécessaires au renforcement et à l'acquisition de nouvelles compétences.

En tant que directeur, la gestion financière de la structure est une mission primordiale. Une bonne gestion garantit un bon fonctionnement ainsi que le développement, la viabilité et la durabilité de la structure.

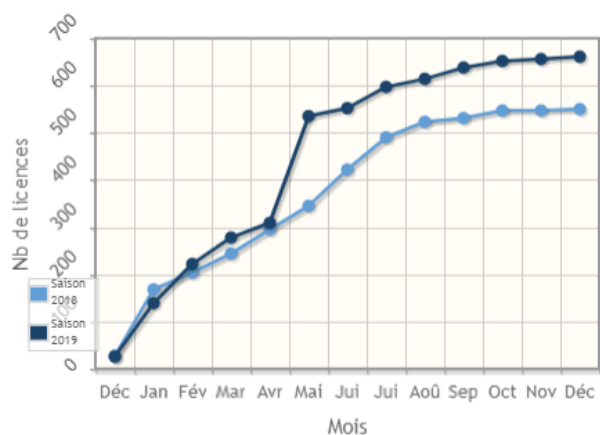
Les projets d'embauches et de diversification des activités feront logiquement évoluer le fonctionnement actuel pour garder une grande part d'autonomie en financement.

ANNEXES

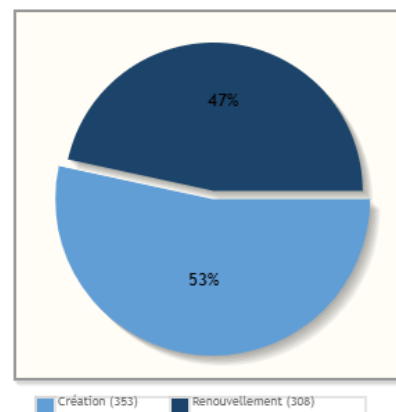
Annexe 1 / Licences 2019 Quelques chiffres :

Evolution des licences 2019 :

Nombre de licences de la saison : 661

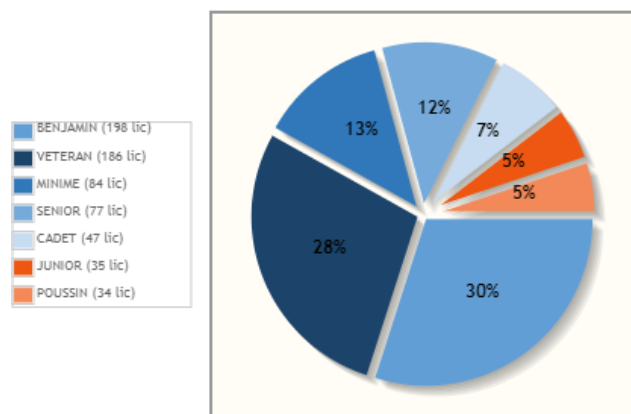


Création et renouvellement 2019 :

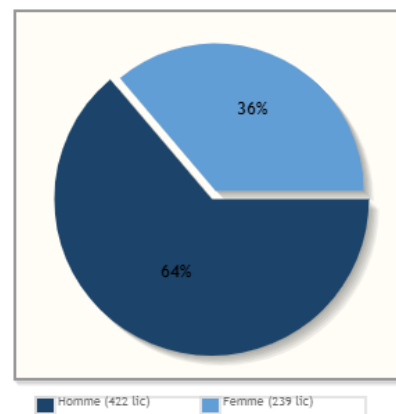


Pourcentage par rapport à la saison précédente : 120%

Répartition par catégories :



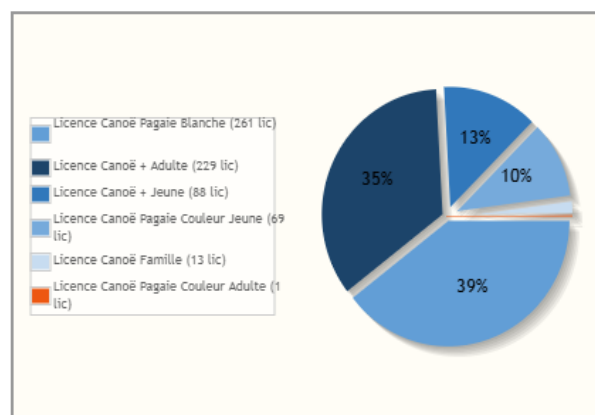
Répartition hommes et femme :



Bilan des licences 2019 :

- Licences Canoë plus Adultes	229
- Licences Canoë plus jeunes	88
- Licences Famille	13
- Licences Pagaies couleurs adultes	1
- Licences Pagaies couleurs jeunes	69
- Licences pagaies blanches	261

TOTAL 661



Annexe 2 /La carte des structures :

Club Kayak de Mer et de Va'a Baie des Phoques
 Quai Jeanne d'Arc - 80250 Saint-Vaery-Sur-Somme
 Tél : 03 22 60 08 44
 E-mail : kayak@baiephoques.com
 Site internet : <http://www.kayak-somme.com>
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak, SUP et de la pirogue en mer
 sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Glisse Sensations Mers
 Esplanade du Général Leclerc
 80350 Mein-lez-Bains
 Tél : 03 35 50 17 89
 E-mail : contact@mers-aurlub.fr
 Site internet : <http://www.surf-paddle-mers.fr/>
 Activités : kayak & stand up paddle en mer

Association Gamaches Plein Air
 Étang Site Marquardt
 Chemin des Meuniers 80220 Gamaches
 Tél : 03 22 30 91 65 ou 09 71 55 42 30
 E-mail : gpa@orange.fr
 Site internet : <http://www.gamachespleinair.com>
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak sur plan d'eau de 65 ha

Club de Picquigny Vieille Somme
 Tél : 06 77 75 17 84
 E-mail : philippe@viesomme.org
 Site internet : <http://picquigny-ck.fr/>
 Activités : initiation et découverte du canoë, du kayak et du rafting
 sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Club de la Baie de Somme Canoë-Kayak
 Base nautique de St Firmin les Cloby
 Tél : 08 88 89 25 79
 E-mail : baiedesommecanoekayak@orange.fr
 Activités : initiation et découverte du canoë, du kayak et de la pirogue en mer

Chés Barboteux d'Amiens
 Ile Sainte Aragonne - Écluse de Montbeuve - 80000 Amiens
 Tél : 03 22 44 40 57
 E-mail : comp@barboteux.com
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak, SUP
 Sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Club nautique de Rivery
 13, Impasse Molin - 80136 Rivery
 Tél : 03 22 91 83 75
 E-mail : clubnautiquerivery@gmail.com
 Site internet : <http://www.clubnautique-canoekayak.com>
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak
 Sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Club des Jeunes de Boves
 Tél : 03 22 09 33 19
 Site internet : <http://voicob.blogspot.com>
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak
 Sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Canoë Kayak Club de Ham
 Base nautique d'Espouilly rue du Moulin - 80403 Ham
 Tél : 06 38 02 85 90
 E-mail : canoekayakclubham@gmail.com
 Site internet : www.canoekayakclubham.com
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak, SUP
 Sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Locuilly canoë-kayak
 Rue du Marais - 80160 Locuilly
 Tél : 03 22 36 22 68
 E-mail : base@locuillycanoekayak.com
 Site internet : www.locuilly-canoekayak.com
 Activités : initiation et découverte du canoë et du kayak, SUP
 Sur trois milieux : eau plate, eau vive et mer

Les structures du CDCK 80

Annexe 3/ Brochure de la Base nautique de Picquigny :



CANOË-KAYAK



RAFTING



PADDLE

Le **CANOË** à la base nautique de Picquigny se pratique seul ou à plusieurs. Il se pratique à la pagaie simple ou à la pagaie double. C'est une embarcation stable qui permet l'approche de l'eau calme et de l'eau vive en toute sécurité. Le canoë à la base nautique de Picquigny, proche d'Amiens se situe sur le meilleur bassin d'eau vive naturel du Nord de la France.

Nous vous proposons d'embarquer pour :

- Le canoë sur place, sans utilisation de véhicule.
- Le canoë randonnée avec utilisation de véhicule.
- Le canoë bivouac avec nuitée en camping (à vous de réserver).
- Le canoë nature avec une animation environnement.
- Le canoë nature pour l'arrachage de plantes invasives ou le nettoyage des rivières en canoë.

Le **RAFTING** se pratique uniquement à Picquigny, proche d'Amiens dans la Somme. C'est un sport d'équipage qui se pratique à la pagaie simple. (8 personnes par rafting, minimum 4 adultes)

Un «Barreur» professionnel vous guide pour assurer votre sécurité et indique les manœuvres aux pagayeurs. Il vous propose des jeux afin de vous rassurer et de profiter de ce site magnifique !

Le **RAFTING** s'adapte aussi bien aux enfants qu'aux adultes. En famille, en enterrement de vie de garçon/fille et en centre de loisirs et scolaires ou encore aux comités d'entreprise !
1h30 d'activité sur le raft, dans l'eau et la bonne humeur, du pur bonheur.

Le **STAND UP PADDLE** à Picquigny est LA nouvelle activité avec le seul passage en eaux vives dans la région.

Nous vous proposons d'embarquer d'avril à novembre pour les adultes et ados accompagnés d'un adulte, à condition d'être téméraire et tout de même sportif !
Maximum 12 personnes par cadre et minimum 4 personnes.

En encadrement de 1h30 à 2h30 sur la boucle de Picquigny ou en randonnée.

Le **STAND UP PADDLE «SUP»** se pratique debout avec une pagaie simple sur une planche ressemblant fortement à une planche de surf. Jeux d'équilibre, test de navigation contre courant, course de vitesse, descente du parcours eaux vives ou encore randonnée plus calme sont proposés à la base nautique de Picquigny.

Ouvert sur réservation
<http://canoë-somme.com>

pour consulter les plannings
et pré-réserver les activités

Obligations pour pratiquer :

- Savoir nager au moins 25 mètres
- Porter des chaussures fermées
- Être en bonne condition physique
- Prévoir une tenue de rechange

Johann Beldame
Tél. : 06 29 38 67 73
Cdck80@neuf.fr

Base Nautique Picquigny Rafting



	TARIFS			
	individuels et groupes constitués	centres de loisirs	scolaires	comités d'entreprises

Rafting & Paddle

20€ 16€ 15€

Canoë sur place
15€ 10€ 9€

Canoë randonnée ½ j encadré
20€ 16€ 15€

Canoë mis à disposition
15€
petit parcours
18€
grand parcours

Nous consulter
Différentes formules possibles, restauration, salle de réunion ...



Base Nautique de Picquigny



Annexe 4/ Le conseil d'administration :

Président :

Mr. Philippe VERMERSCH Club de Picquigny

Secrétaire :

Mr. Nicolas CASTRYCK Club de Rivery

Trésorière :

Mme Marie Thérèse FLANDRE Club d'Amiens

Vice président :

Mr Jean Claude FLANDRE Club d'Amiens

Membres :

Mr. Quentin BOCKET Club d'Amiens

Mr. Francis BOITEL Club de Ham

Mr. Laurent DHEILLY Club de Picquigny

Mr. Guillaume DEBEAURAIN Club de St Valery s/S

Mr. Michel FATRAS Club de Rivery

Mr. Patrice HERMANT Club de Boves

Mr. Sébastien RACAULT Club de Loeuilly

Mr. Loïc RACAULT Club de Boves

Agent de développement et responsable de la base de Picquigny :

Mr Johann BELDAME «Brevet d'état canoë- kayak-raft et kayak de mer »

Club de Picquigny

Annexe 5/ Rôles et missions de Comités Départementaux :

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CANOE KAYAK
Annexe 1 : Rôles et missions des Comités Régionaux et Départementaux

Le Comité Départemental représente la Fédération Française de Canoë Kayak au niveau départemental

Adhésion/Affiliation	Le Comité Départemental renseigne la base de données fédérale. Il incite à la création de clubs et aide ceux déjà affiliés à se développer. Il fait appliquer les règles relatives à la délivrance des titres fédéraux d'adhésion et de participation. Toutes les structures affiliées, agréées, conventionnées sont adhérentes du Comité Départemental. Il présente au siège fédéral son avis sur la candidature des associations qui demandent leur affiliation. Il suit les agréments et est tenu d'avoir une attention particulière envers les nouveaux membres agréés. Il veille à la mise en œuvre des conventions conclues sur son territoire.
Représentativité	Le Président du Comité Départemental est membre de droit du Comité Régional. L'Assemblée Générale du Comité Départemental est composée des représentants des structures affiliées, agréées, conventionnées, en fonction des trois collèges.
Relations avec les Partenaires	Le Comité Départemental a pour partenaires privilégiés les instances départementales et notamment le Conseil Général, le CDOS, les structures déconcentrées de l'Etat (Jeunesse, Sports et Vie Associative ; Environnement et Développement Durable, Tourisme...). Les autres relations (municipalités, EPCI, Conseil Régional...) doivent obligatoirement s'effectuer sous couvert des structures concernées.
Réglementation / Législation	Tous les projets d'arrêté, de réglementation divers en matière d'accès à l'eau doivent recevoir l'aval du siège fédéral avant signature. Le Comité Départemental informe le siège et ses structures affiliées, agréées et conventionnées des arrêtés et des accords publiés.
Relations avec les Conseillers Techniques	Les cadres départementaux font partie de l'Equipe Technique Régionale. Le Comité Départemental peut solliciter l'Equipe Technique Régionale pour la mise en œuvre de son projet.
Calendrier	Le Comité Départemental propose et harmonise son calendrier avec celui du Comité Régional. L'A.G. du Comité Départemental se déroule avant celle du Comité Régional dans des plages définies au plan national
Formation des Praticants	Le Comité Départemental contrôle la qualité de l'enseignement sur son territoire. Il se charge de mettre en place des animations spécifiques pour les catégories de pratiquants non pris en compte par le Comité Régional (jeunes - adultes - familles) sous forme de rencontres interclubs. Le Comité Départemental, en relation avec le Comité Régional, organise et veille à la mise en œuvre des tests d'évaluations de niveaux de pratique.
Formation des Cadres	Le Comité Départemental a la responsabilité de la formation et de l'évaluation des initiateurs et des entraîneurs-assistants en relation avec le Comité Régional. Ses formations et ses formateurs sont agréés par la commission régionale Enseignement.
Animation sportive	Le Comité Départemental gère ses animations dans le respect de la déontologie sportive et des règles fédérales de sécurité. Il délivre des titres de Champions Départementaux.
Equipement et patrimoine nautique	Le Comité Départemental a pour mission d'impulser la création et la mise en œuvre de Plans Départementaux de Randonnée Nautique en respectant les lignes directrices nationales. Il conduit des actions en ce qui concerne la protection de la nature et de l'environnement. Il participe aux C.D.E.S.I., aux S.A.G.E., aux contrats de rivières et à l'entretien des rivières.
Projet de Développement	Le Comité Départemental peut établir son propre projet, en déclinaison du Projet National et Régional.

Annexe 6/ Les différentes disciplines



Canoë « randonnée »



Kayak



Rafting



Stand up paddle



Kayak polo



Kayak slalom



Kayak descente



Kayak course en ligne



Kayak de mer



Pirogue (ou Va'a)



Kayak Handisport